

2BN CONSEIL

Société par actions simplifiée

au capital de 500 euros

Siège social: 79, Rue des Frères Lumière-93330 Neuilly Sur Marne

893039875-RCS **BOBIGNY**

RAPPORT DE GESTION EN VUE DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES
ASSOCIES

EN DATE DU **01 JANVIER 2026**

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES EN DATE DU 01 JANVIER 2026

Le 01 Janvier 2025, les associés de la Société se sont réunis et ont pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social de la Société
- Modification corrélative des statuts de la Société

Sont présents et signent le présent procès-verbal:

Monsieur Bélaïd BEN-KACI,

Demeurant 181,Avenue Henri Barbusse-93700 Drancy

propriétaire de

25 actions

Madame Nabila BEN-KACI née BOURI

Demeurant 181,Avenue Henri Barbusse-93700 Drancy

propriétaire de

25 actions

Total égal au nombre de parts composant le capital social

50 actions

Les **«Associés»** ,

Propriétaires de l'intégralité des 50 actions composant le capital social de la Société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bélaïd BEN-KACI, président de la Société, lequel constate que les Associés présents possèdent ensemble la totalité des actions composant le capital social.

Le Président déclare que, le quorum requis par la loi étant atteint, la collectivité des Associés peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée:

- Le rapport établi par la gérance,
- Le titre de jouissance des locaux où sera transféré le siège social,
- Le texte des résolutions proposées,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives,réglementaires et/ou statutaires ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fxé par lesdites dispositions.

Puis,le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de la Société du 79, Rue des Frères Lumière-93330 Neuilly Sur Marne au 22,Boulevard du Temple-93390 Clichy Sous Bois,et ce à compter du 01 Janvier 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, la collectivité des Associés décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social des statuts comme suit:

«Article4-Siège social

Le siège social est fixé: 22 BOULEVARD DU TEMPLE-93390 CLICHY SOUS BOIS

Il peut être transféré en tout endroit par décision de la collectivité des associés ou par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associés présents.

Il appartient à une société en cours de transfert de siège social de s'assurer qu'elle peut être jointe par l'intermédiaire de son ancienne adresse aussi longtemps que les formalités de changements de siège n'ont pas abouti.

Monsieur Bélaïd BEN-KACI

Madame Nabila BOURI née BEN-KACI

Président associé

Directeur général associé

